



Groupement Belge des Omnipraticiens



## **Prescription électronique (Recip-e). Le GBO a bien fait d'insister !**

### **Les engagements de la Ministre Maggie De Block**

Suite à une question parlementaire posée par Madame la députée Catherine Fonck (cdH), voici ce qu'a répondu Madame la Ministre ce 21 juin 2017 :

*"En ce qui concerne les questions de Mme Fonck, l'INAMI mettra à disposition une solution qui permettra aux prescripteurs sporadiques de rédiger des ordonnances électroniques de manière sécurisée. Il s'agira d'une application internet qui sera accessible via la plate-forme e-Health à tout dispensateur de soins ayant le droit de prescrire des médicaments, c'est-à-dire les médecins généralistes, les spécialistes, les dentistes et les sages-femmes. Les analyses et le développement sont en cours. Une phase de test en situation réelle, préalable à la mise en place effective, est prévue afin que des utilisateurs potentiels vérifient si la solution mise au point est efficace et en*

vue d'optimiser son fonctionnement. L'entrée en vigueur est prévue pour l'automne 2017.

Quant à votre question sur les conditions dans lesquelles l'exception de la prescription papier restera possible, je ne puis que répéter qu'elle sera toujours valable pour les situations d'urgence ou dans le cas où le patient doit obtenir son médicament et où le prescripteur est dans l'impossibilité de rédiger l'ordonnance électronique. Dès lors, je n'envisage pas encore de date pour mettre un terme à cette option.

Pour les médecins âgés qui, comme vous le dites exercent encore dans certaines zones et n'ont pas envie de s'initier à cette méthode, je reste ouverte à la recherche d'une solution. Nous sommes en train d'y réfléchir. Toutefois, cela ne visera pas tous les médecins. Nous n'allons pas accorder cette facilité à ceux qui ont vingt-cinq ans, par exemple. Cela dit, je comprends les réticences de certains qui sont au demeurant, de bons médecins, attentifs à leurs patients. Ils ont parfois adopté le software, mais sans effectuer les mises à jour nécessaires qui leur sont demandées. "

Le GBO persiste et signe dans ses revendications pour porter l'obligation de passer à Recip-e au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (à l'instar de la date butoir pour le Dossier médical informatisé) plutôt qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Il revendique aussi au-delà de cette date de prévoir les exceptions et de la tolérance pour des situations particulières.

*"Les meilleurs soins, accessibles à tous, au meilleur endroit, par le prestataire le plus adéquat, au moment le plus opportun et au juste prix."*

*Depuis 1965, le GBO défend avec fermeté cette vision de la médecine et défend le rôle indispensable du médecin généraliste dans l'organisation des soins de santé de notre pays. Le GBO n'aura de cesse de réclamer la revalorisation qui sont essentiellement des actes intellectuels.*

*Le Groupement Belge des Omnipraticiens (GBO) est associé au Monde des Spécialistes (MoDeS) et ) l'Algemeen Syndicaat van Geneeskundigen (ASGB) au sein du Cartel.*

27/06/2017- GBO- tous droits réservés.

Ce mailing vous est envoyé de la part du Groupement Belge des Omnipraticiens, qui défend les intérêt des médecins généralistes et de la médecine générale. N'hésitez pas à consulter notre site [www.le-gbo.be](http://www.le-gbo.be)

**Notre adresse :**

Groupement Belge des Omnipraticiens  
Rue Solleveld 68  
Woluwé-Saint-Lambert 1200